

Procédure et modalités de soutenance

BIEN VÉRIFIER LE TITRE DE LA THÈSE ET LA SPÉCIALITÉ.

CES ÉLÉMENTS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE CHANGÉS APRÈS LA VALIDATION DE LA COMPOSITION DU JURY

8 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

ATTENTION : le mois d'août ne compte pas dans les 8 semaines si la soutenance a lieu en septembre.

Doctorant : Enregistrer la date de soutenance ainsi que la composition de jury sur ADUM. Se référer à l'[Arrêté du 25 mai 2016 relatif à l'organisation de soutenance](#)

Attention ! Indiquer les grades en toutes lettres (Directeur de recherche et non DR, par exemple)

Pour les jurys internationaux, télécharger la liste de comparaison des carrières des enseignants-chercheurs de pays étrangers sur le site de l'ED SIE.

Le jury doit être composé de 4 à 8 membres maximum :

- 50% de professeurs (ou directeur de recherche CNRS, UGE, ENPC, CEMAGREF...)
- 50% extérieurs à l'EDSIE et à l'établissement d'inscription. Les personnes ayant travaillé ou participé à l'encadrement du doctorat ne sont pas comptabilisés dans les membres extérieurs
- Représentation équilibrée autant que faire se peut des hommes et des femmes
- Deux rapporteurs extérieurs à l'établissement d'inscription du doctorant ou de la doctorante – **OBLIGATOIREMENT HDR**
- Un directeur de thèse (+ éventuellement un co-directeur) **OBLIGATOIREMENT HDR** qui ne peut être ni rapporteur, ni président.
- Le président du jury doit être professeur ou assimilé, titulaire d'une HDR (Voir [Arrêté du 25 mai 2016 relatif à l'organisation de soutenance](#))
- Les invités ne comptent pas dans la validité du jury et n'apparaîtront pas sur le diplôme

ED SIE : La composition du jury est vérifiée par la direction de l'École Doctorale et validée par le chef d'établissement d'inscription.

7 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Doctorant : Enregistrer le mémoire provisoire dans ADUM et l'envoyer aux rapporteurs. Attention ! Uniquement 2 dépôts possibles : le 1^{er} avant la soutenance et le 2nd après la soutenance.

ED SIE : Après validation de la composition du jury, l'École Doctorale adresse un courriel aux rapporteurs, sollicitant leur évaluation de la thèse avec un délai de retour au plus tard trois semaines avant la date prévue de la soutenance.

Doctorant : Envoyer aux rapporteurs le mémoire provisoire – Attention ! Les rapporteurs doivent avoir le mémoire pendant **quatre semaines minimums**.

4 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Rapporteurs : Retour des pré-rapports par les rapporteurs à l'adresse ed-sie@paris-est-sup.fr

3 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

ED SIE : Envoi de la convocation accompagnée des pré-rapports à l'ensemble des membres du jury (doctorant ou doctorante en copie)

Jour J - SOUTENANCE

Bonne soutenance !

APRES LA SOUTENANCE

Directeur de thèse : Transmettre le procès-verbal de soutenance, daté, complété, signé (deux semaines après la soutenance) et le rapport de soutenance (un mois après la soutenance au plus tard) signé par tous les membres du jury à l'ED SIE.

Docteur : Enregistrer le mémoire définitif dans ADUM dans un délai de 3 mois après la soutenance - Télécharger sur ADUM et remettre signée à l'ED SIE l'autorisation de diffusion électronique de la thèse (version définitive du mémoire) - Actualiser sur ADUM la situation professionnelle.

Attention ! Tant que vous n'avez pas effectué l'intégralité de la procédure ci-dessus, l'établissement d'inscription ne peut vous délivrer l'attestation de diplôme, document nécessaire pour le CNU.